

Réunion du conseil Municipal du vendredi 11 mars 2016

L'an deux mil seize, le onze mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Béville-le-Comte à 19h30, sous la présidence de Monsieur Dominique Leblond, Maire.

Conseillers présents : M. Leblond, M. Ségard, Mme Vérité, M. de Rougé, Mme Lamarque, M. Bezaud, M. Fleury, M. Gehan, Mme Patuel, M. Lorenc, M. Maïa, Mme Leclerc, Mme Turlin

Conseillers absents : Mme Hugot, Mme Oury (pouvoir à M. Leblond)

Secrétaire de séance : Mme Vérité

Le compte-rendu du conseil du 4 février 2016 est adopté.

1/ Achat de matériel entretien des espaces verts

M. Bezaud présente les offres de plusieurs fournisseurs pour le remplacement de la tondeuse autoportée Kubota, et pour l'acquisition d'un broyeur d'accotement et d'un broyeur à branches. Plusieurs essais de matériel ont été effectués.

Le Conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise Duret pour l'achat d'un broyeur d'accotement d'un montant de 7440 € TTC. Le broyeur s'adapte sur le tracteur Case.

Le Conseil municipal décide l'acquisition d'une tondeuse autoportée Amazone (29 900 € HT soit 35 880 € TTC) et d'un broyeur à branches (6 900 € HT soit 8 280 € TTC) auprès de Lhermite. Un prêt Agilor d'un montant de 44 160 € au taux de 0% sera souscrit pour financer l'opération (remboursement sur 4 échéances, 1^{ère} échéance un mois après la livraison).

2/ Indemnités de fonction des élus :

Les indemnités de fonction de maire des communes de plus de 1000 habitants sont fixées à titre automatique au taux plafond depuis le 1^{er} janvier 2016 (en application de la loi du 31 mars 2015). Le maire peut demander par délibération à bénéficier d'une indemnité à un taux inférieur.

Actuellement l'indemnité de fonction du maire est fixée à 29.71 % de l'indice 1015 soit 1129.42 € brut.

Le taux maximal de l'indemnité de fonction du maire dans les communes de 1000 à 3499 habitants est de 43 % de l'indice 1015 (soit 1634.63 € brut).

Le Conseil municipal, sur proposition du maire, décide à l'unanimité (1 abstention) de fixer l'indemnité de fonction du maire au taux de 38.7 % de l'indice brut 1015 (soit 1471.17 € brut).

M. Ségard propose de réduire les indemnités de fonction des 4 adjoints et du conseiller délégué, afin de permettre une économie budgétaire. Le taux est actuellement fixé à 11.9% de l'indice brut 1015. Les indemnités pourraient être baissées à 9.58 % de l'indice brut 1015 soit 364.18 € brut.

Le Conseil municipal décide (7 voix pour, 7 membres du conseil ne prenant pas part au vote) de maintenir les indemnités de fonction des adjoints et du conseiller délégué au taux de 11.9 % de l'indice brut 1015.

3/ Budget communal – budget primitif 2016 :

Le budget primitif est soumis au vote sans la reprise des résultats de l'exercice 2015. Le compte administratif 2015 et le budget supplémentaire seront votés lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2016
011 – charges à caractère général	215 800
012 – charges de personnel	274 400
014 – atténuations de produits	15 000
65 – autres charges de gestion courante	417 830
66 – charges financières	22 000
67 charges exceptionnelles	1 000
023 – virement à la section d'investissement	35 520
total	981 550

Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2016
013 – atténuations de charges	7 000
70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	14 500
73 – impôts et taxes	759 350
74 – dotations, subventions et participations	179 700
75 – autres produits de gestion courante	20 000
76 – produits financiers	0
77 – produits exceptionnels	1 000
total	981 550

La participation au SIRP sera votée à la fin du mois de mars ; elle devrait être inférieure à celle de 2015 (273 520 €) compte tenu de la baisse du nombre d'élèves. Le contingent incendie (SDIS) est stable (64 830 €).

Le montant des dotations de l'Etat ne sera connu qu'au début du mois d'avril. Les crédits inscrits au budget primitif sont inférieurs à ceux de 2015. Le fonds de péréquation est prévu en baisse (en 2015 le montant perçu était de 32 697 €). L'attribution de compensation versée par la CCBA augmente en 2016 (173 950 €).

Dépenses d'investissement	Budget primitif 2016
20 – immobilisations incorporelles	3 500
21 – immobilisations corporelles	55 820
16 – emprunts et dettes assimilées	48 000
total	107 320

Recettes d'investissement	Budget primitif 2016
13 – subventions d'investissement	
10 – dotations, fonds divers et réserves	29 800
024 – produits des cessions	42 000
021 – virement de la section de fonctionnement	35 520
total	107 320

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2016.

4/ Budget annexe eau et assainissement – compte administratif 2015 et budget primitif 2016

Dépenses d'exploitation	CA 2015	BP 2016
011 – Charges à caractère général		10 000
66 – charges financières	31 633.59	35 000
67 – charges exceptionnelles	42 640.48	
68 – dotations aux amortissements	31 750.31	32 000
023 – virement à la section d'investissement		298 542.89
total	106 024.38	375 542.89

Recettes d'exploitation	CA 2015	BP 2016
002 – résultat de fonctionnement reporté		245 921.89
70 – ventes d'eau	176 817.24	120 000
74 – subventions d'exploitation	11 144.91	
77 – produits exceptionnels		
042 – amortissement des subventions	9 621	9 621
total	197 583.15	375 542.89

Dépenses d'investissement	CA 2015	BP 2016
040 – amortissement des subventions	9 621	9 621
041 – opérations patrimoniales	23 838.14	3 100
16 – capital des emprunts	59 234.63	62 000
20 – immobilisations incorporelles	5 000	
21 – immobilisations corporelles	35 270.41	30 000
23 – immobilisations en cours		372 991.73
total	132 964.18	477 712.73

Recettes d'investissement	CA 2015	BP 2016
001 – solde d'exécution section d'investissement		140 969.84
021 – virement de la section d'exploitation		298 542.89
10 – dotations, fonds divers et réserves		
13 – subventions d'investissement	54 236	
16 - emprunts	43 898	
21 – immobilisations corporelles	42 324.49	
27 – autres immobilisations financières	23 838.14	3 100
040 – amortissement des immobilisations	31 750.31	32 000
041 – opérations patrimoniales	23 838.14	3 100
total	219 885.08	477 712.73

Les résultats d'exécution du budget de l'eau et de l'assainissement sont les suivants :

	fonctionnement	investissement
Résultat de clôture 2014	154 363.12	54 048.94
Résultat exercice 2015	86 920,90	91 558,77
Résultat de clôture 2015	140 969,84	245 921,89

Les excédents de la section de fonctionnement (140 969.84) et de la section d'investissement (245 921.89) sont inscrits dans le budget primitif 2016.

Les investissements à prévoir sont la suppression des branchements en plomb sur le réseau d'eau potable, et la rénovation du réseau d'assainissement (une inspection d'une partie du réseau a mis en évidence des réparations à effectuer).

Le Conseil municipal décide d'approuver le compte administratif et le compte de gestion 2015, le budget primitif 2016. La part communale du tarif de l'eau et de l'assainissement est inchangée, soit 1.32 €/m³ pour l'eau et 0.99 €/m³ pour l'assainissement.

5/ Contrat d'assurance des risques statutaires

La Commune adhère au contrat d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion auprès de Sofaxis. Ce contrat couvre les risques liés aux congés maladie, aux accidents du travail. Le contrat arrive à échéance fin 2016.

Le Centre de Gestion propose aux collectivités de participer à la consultation pour un nouveau contrat d'assurance des risques statutaires.

Le Conseil municipal décide d'approuver la participation de la commune à la consultation pour le nouveau contrat d'assurance des risques statutaires. Lorsque les résultats de la consultation seront connus, il sera possible de choisir d'adhérer au contrat ou non, et de choisir entre plusieurs options.

6/ Questions diverses :

Le réseau de gaz va être prolongé jusqu'à la rue des Sports pour alimenter les logements d'Habitat Eurélien. Les travaux seront réalisés au cours du mois d'avril.

M. Leblond invite les conseillers municipaux à participer à la cérémonie commémorative du 19 mars 1962 organisée par la FNACA, qui aura lieu cette année à Béville à la Halle des Sports le samedi 19 mars.

Le prochain conseil municipal est prévu le 15 avril 2016 avec notamment le vote du compte administratif, du budget supplémentaire et des taux d'imposition.

Le Conseil municipal devra se prononcer sur l'arrêté du Préfet pour la fusion des 5 communautés de communes des Franges franciliennes.

Le conseil syndical du SIRP se réunira le 30 mars 2016 pour le vote du budget primitif.

M. Lorenc informe le conseil municipal que le Syndicat de la Voise devrait intervenir pour faucarder la mare du Luet.

Mme Lamarque fait le point sur la demande de subvention déposée auprès du Département pour les animations en partenariat de la bibliothèque. Le thème retenu cette année est l'Asie.

M. LEBLOND

M. SEGARD

M. DE ROUGE

MME VERITE

MME LAMARQUE

M. BEAUD

M. FLEURY

M GEHAN

MME PATUEL

M. LORENC

M. MAÍA

MME LECLERC

MME TURLIN